

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du 2ème trimestre 2024

29 avril 2024

Séance du

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le vingt-trois avril, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29 Secrétaire de séançe : Philippe LANGANNE

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	Х			Isabelle RAVIER	Х		
Karine FALCONNAT	Х			Isabelle PACHECO	Х		THE RESERVE OF THE PERSON
Ludovic MONDONGOU	Х			Jérôme CHAMOSSET	Х		, ,
Fabienne DREME	Х		* * * * * * * * * * * * * * * * * * *	Nathalie DAVIET	X		,
Guy PONTAROLLO	Х			Guillemette RIVOIRE		Х	Isabelle PACHECO
Carole BERNIGAUD	Х			Vanessa LEBAILLY		Х	
Eric FRULLINO	Х			Grégoire BALLANSAT		Х	Eric FRULLINO
Yolande BAUDIN	Х		فرد	Luc DUBOIS	X		
Philippe LANGANNE	Х	- 53		Jean-Marc STEDILE	X		
Gérard FLUTTAZ	Х			Sophie FORNUTO		Х	Luc DUBOIS
Jean-Claude PERCEVAL		Х	Roger DALLEVET	Séverine CARTIER	X	21111	
Christine PEPIN	Х			Corinne BRUCHE	Х		
Alain GIMENEZ		Х	Karine FALCONNAT	David DEVULDER	Х		
Roger DALLEVET	Х			Marina RABATEL	Х		
Pierre AGERON	Х					•	

Délibération N°2024-	AFFAIRES FONCIERES – Achat parcelle cadastrée section AO n°40 – Mme Denise GUILLOT
----------------------	--

VU le Code général des collectivités territoriales (CGGT),

ENTENDU le rapport de Monsieur le Maire selon lequel :

En vue d'aménager une liaison cycles et piétons entre le secteur de la fruitière et la voie verte existante le long de la route de Clermont, la Commune a contacté Madame Denise GUILLOT, propriétaire de parcelle cadastrée section AO n° 70 d'une contenance cadastrale de 135 m² (voir plan de localisation ci-dessous).

Madame GUILLOT a donné son accord pour la cession de la parcelle lui appartenant à la Commune.

- Aussi II est proposé au Conseil municipal :
- D'approuver l'acquisition par la Commune de la parcelle cadastrée section AO n° 70 appartenant à Madame Denise GUILLOT, d'une contenance cadastral de 135 m²,
- De dire que cette acquisition se fera au coût de 10 €/m², soit 1350 €,
- D'autorier Monsieur le Maire à efectuer toutes les démarches et à signer tous documents relatfs à cette acquisiion,
- -De préciser que les actes seront rédigés en la forme administraive ou par un notaire et que l'ensemble des frais d'actes inhérents à cette acquisition sont à la charge de la Commune.





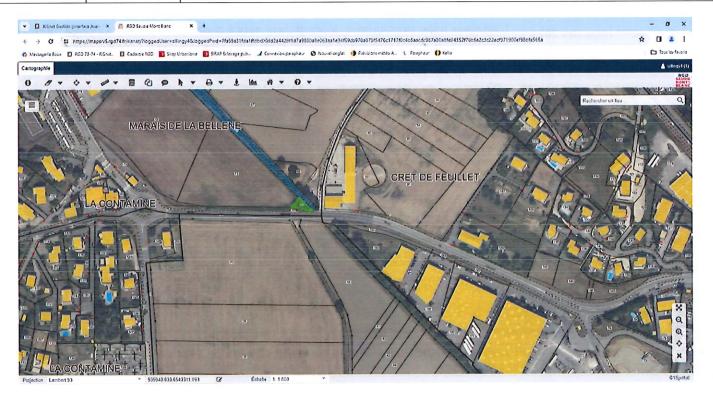


Extrait conforme

Délibération

N°2024-33

AFFAIRES FONCIERES – Achat parcelle cadastrée section AO n°40 – Mme Denise GUILLOT



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

	Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	28	Majorité absolue	15
	POUR(S)		CONTRE(S)		ABSTENTION(S)	
28		0		0		

ADOPTE cette proposition

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Yvan SONNERAT. Le secrétaire de séance, Philippe LANGANNE.

Délibération exécutoire compte tenu :

De sa transmission en Préfecture le : 3 /05/2024

De sa mise en ligne le :

6 /05/2024

Mairie de Sillingy

